

PUBLICATION LE 24 septembre 2021

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :  
Marchés Online

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS  
MÉDITERRANÉE**M. Robert MENARD - Président  
39 Boulevard de Verdun  
34536 Béziers[W](#) [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

<b>Objet</b>	<b>Réhabilitation du regard amont STEP de Beziers.</b>
Référence	OUVASS - H2S
<b>Type de marché</b>	Travaux
<b>Mode</b>	Procédure adaptée
<b>Code NUTS</b>	FRJ13
<b>Lieu d'exécution</b>	Entrée station d'épuration de Béziers Chemin Saint-Pierre de Bô Plaine Saint-Pierre 34500 BEZIERS
<b>Durée</b>	2 mois
<b>DESCRIPTION</b>	Le regard amont assainissement de la station d'épuration de Béziers présente de fortes dégradations au niveau des bétons le constituant. Ce regard est situé sur le chemin Saint-Pierre de Bô sur la plaine Saint-Pierre en amont de l'entrée de la station d'épuration de Béziers. En effet, ce regard reçoit l'ensemble des effluents du système d'assainissement de Béziers comprenant les eaux usées des communes de Béziers, Lignan, Corneilhan, Cers, Villeneuve les Béziers et Sauvian. L'attaque des bétons due la septicité des effluents entraine la nécessité de réhabiliter ce regard et de mettre en place une protection sur le béton.
<b>Code CPV principal</b>	<b>45232410</b> - Travaux d'assainissement
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non
<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont acceptées
Conditions relatives au contrat	
<b>Financement</b>	Les prestations du marché seront financées au moyen de ressources propres prélevées sur le budget annexe assainissement en cours de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

**Autres conditions** Conditions particulières d'exécution :  
L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.  
Aucune clause de garantie financière prévue.  
Le contrat prévoit le versement d'une avance, avec obligation de constituer une garantie à première demande en contrepartie.  
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.  
Les prix sont fermes et actualisables.  
Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

**Conditions de participation**

Marché réservé : Non

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
70 % : Prix des prestations  
30 % : Valeur technique

**Renseignements****Correspondre avec l'Acheteur****Documents**

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

**Offres**

Remise des offres le **21/10/21 à 17h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

**Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

**Renseignements complémentaires**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.

L'acheteur pourra engager des négociations dans le strict cadre des critères de jugement des offres avec tous les candidats ayant présenté une offre régulière, irrégulière ou inacceptable. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les variantes sont acceptées mais devront respecter les exigences liées à la composition des produits utilisés.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le mémoire technique sera contractuel.

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Envoi le 24/09/21 à la publication